



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2022

Le 29 septembre 2022 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LEJEUNE, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Jonathan NOEL

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Patrick CALLAIS, William GUILLARD à Jean Pierre MOURIER, Daniel ROUSSEL à Christian LETEURTRE, Béatrice TASSERY à Elisabeth BIDEAUX,

Absent(s) excusé(s):

Charles LENOIR, Paul BONMARTEL

Absent(s):

Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Marie LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	20
Qui ont pris part à la délibération	24
Pour	24
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS VILLE - CM/22/121

Il est rappelé au Conseil Municipal que le statut de la Fonction publique territoriale pose comme principal outil de gestion des ressources humaines le tableau des emplois, soumis par délibération au Conseil municipal, après consultation du Comité technique.

La mise à jour du tableau des emplois est rendue nécessaire du fait de plusieurs actualités RH :

Concernant les emplois permanents occupés par des agents titulaires de la fonction publique :

- Transfert du grade d'adjoint d'animation du tableau des agents titulaires vers les emplois permanents occupés par des contractuels permanents :
 - -1 Adjoint d'animation – catégorie C – filière animation - temps complet
- Suppression du grade de rédacteur du tableau des agents titulaires à la suite du départ à la retraite d'un agent :
 - -1 rédacteur – catégorie B – filière administrative - temps complet

Concernant les emplois permanents occupés par des contractuels permanents :

- Création du grade d'Attaché du tableau des agents contractuels dans le cadre d'une réorganisation de l'activité de la commande publique :
 - +1 Attaché – catégorie A – filière administratif - temps complet
 - -1 Adjoint administratif – catégorie C – filière administratif - temps complet
- Transfert du grade d'adjoint d'animation du tableau des agents titulaires vers les emplois permanents occupés par des contractuels permanents :
 - + 1 Adjoint d'animation – catégorie C – filière animation - temps complet

Par conséquent, il est précisé au Comité Technique le tableau des emplois global mis à jour au regard des modifications susmentionnées, en différenciant :

- le tableau des emplois permanents occupés par des fonctionnaires
- celui des emplois permanents occupés par des agents contractuels permanents
- celui des emplois non permanents occupés par des agents contractuels non permanents (renforts ponctuels et contrats estivaux)

EMPLOIS OCCUPES PAR DES AGENTS TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

catégorie	grade	nombre de postes ouverts	quotité horaire
FILIERE ADMINISTRATIVE			
A	Attaché	1	TC
A	Attaché principal	1	TC
total du cadre d'emploi des Attachés territoriaux: 2			
B	Rédacteur	3	TC
B	Rédacteur principal de 2ème classe	3	TC
B	Rédacteur principal de 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux: 7			
C	Adjoint administratif territorial	7	TC
C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	6	TC
C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	10	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints administratifs : 23			
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			32

FILIERE TECHNIQUE			
A	Ingénieur principal	1	TC
total du cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux: 1			
B	Technicien territorial	0	TC
B	Technicien principal de 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Techniciens territoriaux: 1			
C	Adjoint technique territorial	35	34 à TC, 1 à 30h
C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	3	TC
C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints techniques : 41, dont 1 à 30h			
C	Agent de maîtrise	3	2 TC et 1 TNC (50%)
C	Agent de maîtrise principal	4	TC
total du cadre d'emploi des Agents de maîtrise : 7 dont 1 TNC (50%)			
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			50
			dont 1 à 30h et 1 à 50%)

FILIERE ANIMATION			
B	Animateur	1	TC
B	Animateur principal de 2ème classe	2	TC
B	Animateur principal de 1ère classe	2	1 TC et 1 TNC (80%)

total du cadre d'emploi des animateurs territoriaux : 5 dont 1 TNC (80%)			
C	Adjoint territorial d'animation	16	TC
C	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	TC
C	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Adjoint territorial d'animation : 18			
TOTAL FILIERE ANIMATION			23
			dont 1 TNC (80%)

FILIERE MEDICO SOCIALE			
A	Assistant socio-éducatif	1	TC
total du cadre d'emploi des Assistants territoriaux socio-éducatifs : 1			
A	Educateur de Jeunes Enfants	1	TC
total du cadre d'emploi des Educateurs territoriaux de Jeunes Enfants : 1			
C	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	1	TC
C	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	5	TC
total du cadre d'emploi des ATSEM : 6			
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE			8

FILIERE CULTURELLE			
A	Bibliothécaire	1	TC
total du cadre d'emploi des Bibliothécaires : 1			
B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1	28h
total du cadre d'emploi des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothécaires : 1 à 28h			
C	Adjoint territorial du patrimoine	1	1 à TC
C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Adjoint du patrimoine : 2			
TOTAL FILIERE CULTURELLE			4
			Dont 1 à 28h

FILIERE SECURITE			
B	Chef de service	1	TC
total du cadre d'emploi des Chefs de service PM : 1			
C	Gardien-brigadier de police municipale	3	TC
C	Brigadier-chef principal	4	TC
total du cadre d'emploi des Agents de PM : 7			
TOTAL FILIERE SECURITE			8
TOTAL TOUTES FILIERES CONFONDUES			125

EMPLOIS PERMANENTS OCCUPES PAR DES AGENTS CONTRACTUELS PERMANENTS

catégorie	grade	nombre de postes ouverts	quotité horaire
FILIERE ADMINISTRATIVE			
A	Attaché	2	TC
A	Attaché principal	1	TC
total du cadre d'emploi des Attachés territoriaux: 3			
C	Adjoint administratif territorial	3	TC
C	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	0	TC
C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints administratifs : 4			
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			7

FILIERE TECHNIQUE			
A	Ingénieur	1	TC
A	Ingénieur principal	0	TC
total du cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux: 1			
B	Technicien	1	TC
B	Technicien principal de 2ème classe	0	TC
B	Technicien principal de 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Techniciens territoriaux: 2			
C	Adjoint technique territorial	2	TC
C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	0	TC
C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	0	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints techniques : 2			
C	Agent de maîtrise	0	TC
C	Agent de maîtrise principal	0	TC
total du cadre d'emploi des Agents de maîtrise : 0			
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			5

FILIERE ANIMATION			
B	Animateur	0	TC
B	Animateur principal 2ème classe	0	TC
B	Animateur principal 1ère classe	0	TC
total du cadre d'emploi des Animateurs territoriaux : 0			
C	Adjoint territorial d'animation	6	TC
C	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	0	TC
C	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints d'animation : 7			
TOTAL FILIERE ANIMATION			7

FILIERE MEDICO SOCIALE			
A	Assistant socio-éducatif	0	TC
total du cadre d'emploi des Assistants territoriaux socio-éducatifs : 0			
A	Educateur de Jeunes Enfants de 2ème classe	0	TC
total du cadre d'emploi des Educateurs territoriaux de Jeunes Enfants : 0			
C	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	0	TC
C	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	0	TC
total du cadre d'emploi des ATSEM : 0			
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE			0

FILIERE CULTURELLE				
A	Bibliothécaire	0	TC	
total du cadre d'emploi des Bibliothécaires : 0				
B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	0	TC	
total du cadre d'emploi des Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothécaires : 0				
C	Adjoint territorial du patrimoine	1	28h	
C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	0	TC	
C	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	0	TC	
total du cadre d'emploi des Adjoint du patrimoine : 1				
TOTAL FILIERE CULTURELLE			1	28h

TOTAL AGENTS CONTRACTUELS PERMANENTS	20
TOTAL TOUTES FILIERES CONFONDUES	

**EMPLOIS NON PERMANENTS OCCUPES PAR DES AGENTS CONTRACTUELS
NON PERMANENTS**

catégorie	grade de rattachement	nombre de postes ouverts	quotité horaire
FILIERE ADMINISTRATIVE			
C	Adjoint administratif territorial	3	TC
total du cadre d'emploi des Adjoint administratifs : 3			
B	Rédacteur	0	TC
B	Rédacteur principal de 2ème classe	1	TC
B	Rédacteur principal de 1ère classe	0	TC
total du cadre d'emploi des Rédacteurs territoriaux: 1			
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			4

FILIERE TECHNIQUE			
C	Adjoint technique territorial	8	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints techniques : 8			
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			8

FILIERE ANIMATION			
C	Adjoint territorial d'animation	9	TC
total du cadre d'emploi des Adjoints d'animation : 9			
TOTAL FILIERE ANIMATION			9

TOTAL AGENTS CONTRACTUELS NON PERMANENTS TOUTES FILIERES CONFONDUES			21
------------------------------------------------------------------------	--	--	----

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis favorable du Comité technique du 27/09/22.

DECIDE de modifier le tableau des emplois de la Ville, tel que présenté ci-dessus

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet emploi créé est inscrit au budget au chapitre 012 (Charges de personnel),

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 30 septembre 2022

Patrick CALLAIS,
Pour le Maire et par délégation
Monsieur **MAIRE** MOURIER
Sixième Adjoint au Maire chargé des Finances, Marchés Publics,
Achats, Marges de Manoeuvre et de l'Emploi,
la Formation, et des Relations économiques

